



## Changement de poste

-----  
Par Ma26

Bonjour,

Je suis actuellement commercial sédentaire ma rémunération se compose d'un fixe et d'une prime mensuelle sur intéressement.

Mon employeur vient de m'annoncer son souhait de me faire changer de poste je serai donc assistant achat mais la rémunération sera composée seulement du fixe la prime sur intéressement sera supprimé (donc une baisse de salaire mensuel pour moi), de plus mon employeur m'a signalé que si je refusais ce changement de poste je serai alors licencié.

Quels sont mes droits ?

Merci de vos réponses

-----  
Par kang74

Bonjour

Sur quel motif, le licenciement ?

Vous avez le droit de refuser, il peut prendre le droit de vous licencier, et vous celui de contester le licenciement ( et surtout celui de trouver un autre emploi) .

La justice statuera suivant le type de licenciement, le contexte pour savoir si c'est abusif, ou pas .

-----  
Par Ma26

Rien ne m'a été précisé qu'on se sense la, tout a été dit verbalement soit tu acceptes le poste soit c'est la porte.

-----  
Par kang74

Donc vous attendez de voir ce qu'il va se passer en gardant toute correspondance ( enveloppes/AR inclus)

S'il y a un CSE vous pouvez vous renseigner sur le fait que la société ait des difficultés économiques ou un projet de réorganisation de services .

-----  
Par Ma26

Merci en tout cas d'avoir pris le temps de me lire et de répondre je me sens un peu désemparé et dans une certaine incertitude concernant l'avenir dans l'entreprise.

À l'heure actuelle il n'y a pas de réorganisation prévue ni de difficulté économiques puisqu'ils ont déjà recruté quelqu'un qui devrait commencer prochainement à mon poste actuel.

-----  
Par kang74

Vous pouvez anticiper en prenant rendez vous à une permanence de la maison de la justice et du droit, pour faire étudier votre contrat de travail et ses limites .

Car votre accord ne sera requis que si votre contrat de travail a un cadre bien défini au sujet du poste et la de la rémunération pour lesquels vous avez été embauché .

-----  
Par Henriri

Hello !

Ma, je ne sais pas si vous avez une idée de la raison qui motive votre employeur mais comme il a l'air décidé (remplaçant recruté) et menaçant (licenciement évoqué) peut-être pour laisser une trace pourriez-vous "acter" ce qu'il vous a "dit" en lui envoyant mail (voire une LRAR ?) datant et rappelant ses propos (changement de poste ou perspective de licenciement) ?

Dans cet écrit vous envisageriez effectivement ce changement de poste bien que non motivé... Vous préciseriez le cas échéant\* que cela nécessite un accord sur un avenant à votre contrat de travail en pointant la mise en cause de votre rémunération actuelle. A ce titre vous demanderiez que votre éventuel nouveau fixe intègre la moyenne de votre prime perçue les 6 derniers mois...

\* A quel point votre emploi actuel est-il défini dans votre contrat de travail sensiblement différent du poste auquel votre employeur veut vous affecter maintenant ?

A+